

Vocabulaire et liste des sigles

Collecte des définitions disponibles : Dominique Labary avec la collaboration d'Anne Curt, de Pierre-Yves Duchemin et de Livia Rapatel.

Propositions de nouvelles définitions : Françoise Bourdon, Anne Curt, Jean-Paul Gaschignard, Dominique Labary.

Il s'agit ici à la fois d'une liste de sigles dont nous donnons le développement et parfois la définition, et d'une liste de termes pour lesquels, dans la mesure du possible, les définitions ont été puisées dans les documents cités comme sources. Lorsque la définition figure dans plusieurs sources, nous n'avons cité que la source primaire. Chaque fois que nous l'avons jugé nécessaire nous avons donné un commentaire ou des définitions supplémentaires ou alternatives, qui figurent en italique. Lorsque le terme lui-même est cité en italique, c'est qu'aucune définition n'a été trouvée dans les instruments utilisés.

Ces propositions, qui méritent naturellement discussion, peuvent être une contribution à la nécessaire révision des vocabulaires professionnels français actuellement disponibles, qui sont en partie obsolètes.

Seules les acceptions relatives à l'information bibliographique ou à l'informatique documentaire ont été retenues. La définition des sigles et institutions ne fait pas référence à des sources éventuelles.

Ce travail n'a nulle prétention à l'exhaustivité. Il a seulement pour objectif d'expliquer certains termes utilisés dans les articles du présent numéro lorsque leur signification peut ne pas apparaître clairement à la lecture de l'article. Pour le vocabulaire de base de la bibliothéconomie et de la documentation et celui lié aux normes de catalogage, on se reportera au Vocabulaire de la documentation et aux normes AFNOR citées ci-dessous.

Sources utilisées

Loi n° 92-546 du 20 juin relative au dépôt légal.

Arrêté du 22 décembre 1981 relatif à l'enrichissement du vocabulaire de l'informatique (*Journal officiel*, 17 janvier 1982).

Arrêté du 30 décembre 1983 relatif à l'enrichissement du vocabulaire de l'informatique (*Journal officiel*, 19 février 1984).

Vocabulaire de la documentation. 2^e éd. – AFNOR, 1987.

Dictionnaire de l'informatique. – AFNOR, 1989.

Dictionnaire des télécommunications / Odier, Antoine ; Zennaki, Mohamed. –

Paris : Marabout, 1992. – (Micro-informatique).

ISO 5127 : Documentation et information. Vocabulaire.

Normes AFNOR de catalogage : NF Z 44-050 (monographies) ; NF 44-067 (documents cartographiques), NF Z 44-061 (forme et structure des vedettes noms de personnes, des vedettes titre, des rubriques de classement et des titres forcés).

Manuel UNIMARC : version française. – Munich : K.-G. Saur, 1991.

Guidelines for subject authority and reference entries / approved by the Standing Committee of the IFLA Section on classification and indexing. – München : K. G. Saur, 1993. – 62 pages.

Le métier de bibliothécaire / ABF. – 9^e éd. – Éd. du Cercle de la librairie, 1992.

Des banques de données pour les étudiants, les enseignants, les chercheurs. – 6^e édition. Paris : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 1994.

Administration et bibliothèques / par Marie-Thérèse Jarrige. – Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1990. – (Collection Bibliothèques).

Les bibliothèques dans l'université / sous la direction de Daniel Renoult. – Ed. du Cercle de la librairie, 1990. – (Collection Bibliothèques).

Archimag hors série, décembre 1992.

On pourra aussi se référer au glossaire de la traduction française des AACR2 : *Règles de catalogage anglo-américaines*. : 2^e édition, révision de 1988. – Montréal : ASTED, 1990.

Définitions

AACR2 : Anglo-american cataloguing rules, second edition : *Normes anglo-américaines de catalogage actuellement en vigueur*.

AC2L : Agence de coopération du livre et de la lecture en Ile-de-France (aujourd'hui disparue).

Accès (access) : 1 – Organisation de la collection documentaire qui détermine les processus de mise à disposition des documents (*Vocabulaire de la documentation*).

2 – Opération introduisant au contenu d'un enregistrement de données ou à leurs adresses (*Vocabulaire de la documentation*).

Accès contrôlé : *Accès au contenu d'un enregistrement bibliographique exprimé selon un index ou une liste d'autorité*.

Accès à la description bibliographique : Tout ce qui permet de trouver un document dans un catalogue. En premier lieu, le titre propre du document, puis les vedettes appelées aussi entrées qui permettent la recherche [...] (*Le métier de bibliothécaire*).

Point d'accès : Un nom, un mot, un code, etc. utilisé pour rechercher ou retrouver une notice dans un catalogue (*Manuel UNIMARC*).

Accès ou point d'accès à la description bibliographique : 1 – *Mot, expression ou code donnant accès à une notice bibliographique*.

2 – *Type de mot, expression ou code donnant accès à une notice bibliographique : accès auteur, accès matière, etc.*

ACN : Authority control number : *numéro de la notice d'autorité dans un système qui lie une notice bibliographique à des notices d'autorité pour un contrôle des accès efficace*.

Adresse : Valeur identifiant une localisation (*Dictionnaire de l'informatique*).

Adresse de base : Adresse utilisée comme point de départ pour le calcul des adresses (*Dictionnaire de l'informatique*).

AFNOR : Agence française de normalisation.

Agence bibliographique nationale : Voir **Contrôle bibliographique universel**.

Analogique : Se dit, par opposition à numérique, de la représentation de données ou de grandeurs physiques par

la variation continue d'un phénomène physique. Exemples : la tension variable d'un courant électrique, ou la profondeur variable d'un sillon (*Vocabulaire de la documentation*).

ASCII (american standard code for information interchange) : Norme de codage utilisé dans le monde entier pour les caractères échangés entre ordinateurs (*Des banques de données...*).

AUROC : Association des utilisateurs du réseau OCLC [*dans le monde universitaire français*].

Auteur principal : Voir **Norme**.

Autorité : Voir **Fichier d'autorité**, **Liste d'autorité**, **Notice d'autorité**.

Banque de données : Ensemble de données relatif à un domaine défini des connaissances et organisé pour être offert aux consultations d'utilisateurs (arrêté du 22 décembre 1981).

Base bibliographique : *Base de données composée de notices bibliographiques*.

Base de données : Ensemble de données organisé en vue de son utilisation par des programmes correspondant à des applications distinctes et de manière à faciliter l'évolution indépendante des données et des programmes (arrêté du 22 décembre 1982).

Bit : L'un des chiffres 0 ou 1 lorsqu'il est employé en numération binaire (*Dictionnaire de l'informatique*). Voir aussi **Octet**.

BLCMP : Birmingham libraries cooperative mechanisation project.

BLDSC : British libraries document supply center.

BDP : Bibliothèque départementale de prêt. Nouvelle appellation officielle se substituant à celle de bibliothèque centrale de prêt (BCP).

Bibliographie nationale : Bibliographie recensant et décrivant des documents publiés sur le territoire d'un seul pays ou écrits dans la ou les langues du pays (*Vocabulaire de la documentation*).

BIU : Bibliothèque interuniversitaire.

BM : Bibliothèque municipale.

BNF : 1 – Bibliothèque nationale de France, *issue de la fusion de la Bibliothèque nationale et de l'établissement public de la bibliothèque de France*.

2 – *Bibliographie nationale française*. (Dans le texte des articles, le sigle n'a été utilisé que dans le premier sens).

Bruit : Toute réponse non pertinente à une recherche documentaire (*Vocabulaire de la documentation*).

BU : Bibliothèque universitaire.

Bus : Voie qui permet de transférer des données entre des dispositifs placés entre ses deux extrémités, un seul dispositif pouvant émettre à un instant donné. (*Dictionnaire de l'informatique*)

CADIST : Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

Capture de fichier : *Déchargement de données dans un fichier d'un ordinateur connecté à un réseau*.

Caractère : Élément d'un ensemble employé pour constituer, représenter ou gérer des données. [On distingue les] caractères graphiques (chiffre, lettre, idéogramme, caractère spécial) et les caractères de commande [...] (*Dictionnaire de l'informatique*).

En informatique, un caractère correspond à un octet.

Carte de communication : Carte d'extension enfichable dans le bus d'un micro-ordinateur qui comporte des dispositifs électroniques (modem, interfaces, adaptateurs) et quelquefois des logiciels. Une fois installé avec le logiciel adéquat, cette carte transforme le micro-ordinateur en poste de travail communiquant [...] : connexion à un réseau local, raccordement à un réseau de commutation par paquets [...], connexion au réseau téléphonique [...] (*Dictionnaire des télécommunications*).

Carte-modem : Voir **Carte de communication**.

Catalogage analytique : Solution permettant de faire apparaître des unités intellectuelles incluses dans une unité bibliographique, grâce aux index, sans pour autant utiliser des notices à niveaux.

Catalogage à niveaux : Catalogage faisant apparaître plusieurs unités dans le document, imbriquées les unes dans les autres.

Catalogage centralisé : Élaboration, par un organisme désigné à cet effet, de notices bibliographiques avec éventuellement rappels de vedettes et indices dans certaines classifications en vue de leur diffusion dans un réseau de bibliothèque (*Vocabulaire de la documentation*).

Catalogage courant *** : Catalogage des acquisitions de l'année en cours.

Catalogage dans la publication ou **catalogage à la source** : Insertion dans

un document de sa description bibliographique et éventuellement des vedettes, élaborées par des organismes centraux ou de coopération aux fins d'utilisation commune (*Vocabulaire de la documentation*).

Catalogage en coopération ou **catalogage partagé** : Coopération entre bibliothèques ou centres bibliographiques dans l'élaboration des descriptions bibliographiques de documents (*ISO 5127/a*).

Catalogage rétrospectif *** : Catalogage des documents autres que ceux de l'année en cours.

Catalogue collectif : Instrument d'identification et de localisation de documents répertoriés sur un support unique les collections de plusieurs organismes documentaires. (*Vocabulaire de la documentation*).

CCF : Catalogue collectif de France.

CCNPS : Catalogue collectif national des publications en série, également appelé CCN.

CD-ROM : Compact disc read only memory : disque compact dont la technologie permet une grande capacité de stockage d'images, textes ou graphiques sous une forme numérique (*Vocabulaire de la documentation*).
Les CD-ROM permettent également le stockage de sons.

Champ ou **Zone** : Rubrique élémentaire dans un enregistrement (champs titre, date, auteur) (*Vocabulaire de la documentation*).

Sur un support ou en mémoire, suite d'emplacements consécutifs réservés à une catégorie particulière de données (*Dictionnaire de l'informatique*).

Chaîne de caractères définie, identifiée par une étiquette et contenant une ou plusieurs sous-zones (*Manuel UNIMARC*). Voir aussi **Zone**, **Sous-champ**, **Sous-zone**.

La notion de **champ** ou **zone** est une notion informatique. La notion de **zone** est une notion catalographique. Une zone catalographique peut correspondre à un **champ** ou **zone** d'un format bibliographique.

CIEPS : Centre international d'enregistrement des publications en série devient Centre international de l'ISSN.

CIP : Cataloguing in publication, équivalent de **Catalogage à la source**.

Classement : Ensemble des opérations de mise en ordre d'un fonds ou d'un fragment de fonds selon un schéma rationnel (*Vocabulaire de la documentation*).

Classification : Langage documentaire fondé sur la représentation structurée d'un ou plusieurs domaines de la connaissance en classes et dans lequel les notions et leurs relations sont représentées par des indices d'une notation (*Vocabulaire de la documentation*).

Clé : Identificateur faisant partie d'un ensemble d'éléments de donnée (*Dictionnaire de l'informatique*).

Clé d'accès : Voir **Accès**.

CNEPS : Centre national d'enregistrement des publications en série devient ISSN France, à l'Agence bibliographique nationale.

CNP : Centre national de prêt de la Bibliothèque nationale de France.

Code de donnée : [Code permettant] d'identifier les éléments des données ou bien [fournissant] des renseignements supplémentaires sur une donnée. Les codes de données sont des étiquettes, des indicateurs et des codes de sous-zone (*Manuel UNIMARC*).

Code [de sous-champ ou de sous-zone] : Code constitué de deux caractères identifiant chaque zone dans une zone variable. Le premier des caractères, le délimiteur, est toujours le même caractère défini par la norme ISO 2709 et le second caractère, le code de sous-zone, peut être numérique ou alphabétique (*Manuel UNIMARC*).

Commutation par paquets : Acheminement de données sous la forme de paquets munis d'adresses de sorte que la voie de transmission de données est occupée seulement pour le transfert d'un paquet et, ensuite, est rendue disponible pour le transfert d'autres paquets (*Dictionnaire de l'informatique*).

Contrôle bibliographique universel : Programme international dont les principes, défendus par l'IFLA et l'UNESCO, ont été énoncés au début des années 1970. Selon ces principes, chaque pays doit se doter d'une agence bibliographique nationale ayant pour mission de collecter les documents constituant le patrimoine national en s'appuyant si possible sur une législation de dépôt légal, de recenser ces documents dans une bibliographie nationale officielle et de diffuser cette information bibliographique à l'échelon national et international. La réalisation du contrôle bibliographique national dans chaque pays et l'échange international des données bibliographiques constituées devraient permettre la mise en place d'un contrôle bibliographique universel.

Conversion : Modification de forme de représentation de données, suivant certaines règles, préservant totalement leur signification (*Vocabulaire de la documentation*). Transformation d'une valeur pour représenter la même donnée selon des types de données différents (la conversion peut provoquer une perte d'information) (*Dictionnaire de l'informatique*).

Conversion rétrospective : Conversion d'un catalogue d'un support imprimé vers un support informatique.

DDC : Digital cassette compact : La DDC a été conçue et développée par Philips sur le même format dimensionnel que la cassette analogique, même largeur de bande et vitesse de défilement identique. La bande magnétique de la DDC est enregistrée numériquement sur une tête fixe comportant 9 pistes et les données font l'objet d'une compression spécifique, le procédé PASC (Précision Adaptive Sub-Band Coding), d'où une durée d'enregistrement pouvant aller jusqu'à 2 fois 60 minutes sans retournement (dispositif « autoreverse »). Le lecteur conçu pour la DDC est en mesure de lire les cassettes analogiques.

Déchargement : Opération informatique qui permet de transférer des notices bibliographiques à partir d'un CD-ROM ou d'une base de données vers le système bibliographique interne (*Archimag*).

Dédoublonnage : Suppression de doublons par une procédure automatique ou manuelle.

Dépouillement :

- 1.- Repérage et sélection d'informations contenues dans un document en fonction de critères prédéterminés. 2.- Dans le cas d'une publication en plusieurs volumes, éléments bibliographiques propres à chacun des volumes. (*Vocabulaire de la documentation*)
- Traitement des éléments particuliers à chaque volume dans la description bibliographique d'une monographie en plusieurs volumes que l'on fait figurer soit en note de dépouillement dans le cas d'un traitement global, soit au deuxième niveau ou à un niveau inférieur dans le cas d'un catalogage à plusieurs niveaux. (*NF Z 44-050*).
- Traitement des éléments particuliers à chaque feuille, coupure ou volume dans la description bibliographique relative à un document cartographique et servant à son identification. (*NF Z 44-067*).

1.- Énumération des titres des différents tomes d'un ouvrage, d'un recueil, d'une publication en série. 2.- Catalogage des éléments d'une publication en

série. 3. – Catalogage des articles d'un périodique (*Le métier de bibliothécaire*).

Description d'unités physiques ou intellectuelles composant une unité bibliographique, ou des parties composantes d'une unité matérielle.

Dériveur de bande : Appareil qui assure le défilement d'une bande magnétique (*Dictionnaire de l'informatique*).

Descripteur : Mot ou groupe de mots retenus dans un thésaurus et choisis parmi un ensemble de termes équivalents pour représenter sans ambiguïté une notion apparaissant dans un document ou dans une demande de recherche documentaire (*Vocabulaire de la documentation*).

Description bibliographique : Ensemble de données bibliographiques relatives à un document généralement prises dans celui-ci et servant à son identification [...] (*Vocabulaire de la documentation*).

DGD : Dotation globale de décentralisation.

DINT : Direction de l'informatique et des nouvelles technologies de la BNF.

DISTB : Direction de l'information scientifique et des bibliothèques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

DL : Dépôt légal.

DLL : Direction du Livre et de la Lecture du ministère de la Culture et de la Francophonie.

Document : Ensemble d'un support d'information, des données existant sur ce support et de leur signification (*Vocabulaire de la documentation*).

Document multimédia : Tout document qui, soit regroupe deux ou plusieurs supports, soit associe sur un même support deux ou plusieurs documents (*loi du 20 juin 1992*).

Les supports mentionnés dans le texte de la loi sont « les documents imprimés, graphiques et photographiques (livres, brochures, estampes, gravures, cartes postales, affiches, cartes, plans, globes, atlas géographiques, partitions musicales, chorégraphies, documents photographiques), phonogrammes de toutes natures, vidéogrammes fixés ou non sur un support photochimique, documents cinématographiques ayant obtenu un visa d'exploitation, documents audiovisuels et sonores diffusés par les sociétés nationales de programmes, logiciels, progiciels, bases de données, systèmes experts et autres produits de l'intelligence artificielle sur un support en

ligne (cette dernière mention exclut les produits disponibles en ligne).

Donnée : Représentation d'une information sous une forme conventionnelle destinée à faciliter son traitement (*arrêté du 22 décembre 1993*).

Données codées : Dans un format bibliographique, informations exprimées sous forme de codes, par opposition aux données textuelles.

Données locales : Informations relatives à un exemplaire et à sa localisation et figurant soit dans la notice bibliographique, soit dans une notice d'exemplaire liée à une notice bibliographique.

Données textuelles : Données destinées à être affichées dans un catalogue par opposition aux données codées (*Manuel UNIMARC*).

Doubleton : Présence de plusieurs enregistrements décrivant un même document (*Vocabulaire de la documentation*).

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles : *service déconcentré du ministère de la Culture et de la Francophonie en région*.

Échange bibliographique : Fourniture de notices bibliographiques ou d'autorité. Dans cette expression, le mot échange n'implique pas obligatoirement réciprocité.

Élément de donnée : La plus petite unité d'information identifiable de façon explicite. [Dans un format bibliographique], à l'intérieur d'une zone de longueur variable, un élément de données est désigné par un code de sous-zone et constitue une sous-zone. Dans le label de notice, le répertoire et les sous-zones, les éléments de données codées sont identifiées par leur position (*Manuel UNIMARC*).

En différé : Mode d'utilisation d'un système dans lequel les informations ne sont pas immédiatement traitées par l'ordinateur. Les données et les procédures doivent être regroupées au préalable et l'utilisateur n'intervient plus dans le cours du traitement (*Vocabulaire de la documentation*).

En ligne : Mode d'utilisation d'un système dans lequel les informations sont immédiatement traitées par l'ordinateur. L'échange d'informations a lieu de façon interactive et se déroule en temps réel (*Vocabulaire de la documentation*).

Se dit d'un matériel lorsqu'il fonctionne en relation directe avec un autre (*Arrêté du 22 décembre 1981*).

En-tête de notice : Voir **Label**.

En temps réel* : Mode de traitement qui permet l'admission des données à un instant quelconque et l'obtention immédiate des résultats (*Arrêté du 22 décembre 1982*).

Enregistrement : Document résultant de l'inscription automatique d'informations sur un support, à l'aide d'appareils divers (*Vocabulaire de la documentation*). Ensemble de données considéré comme un tout (*Dictionnaire de l'informatique*).

Entrée : Élément d'accès dans un thésaurus, un catalogue, une bibliographie, un fichier (*Vocabulaire de la documentation*).

EPBF : Établissement public de la Bibliothèque de France.

État de collection : Mention indiquant le nombre de volumes ou d'années d'une publication en série possédés par un organisme documentaire (*Vocabulaire de la documentation*).

Étiquette : Caractères alphanumériques qui, placés devant un ensemble de données, permettent de l'identifier (*Vocabulaire de la documentation*).

FFCB : Fédération française [des organismes] de coopération entre bibliothèques.

Fichier : Collection ordonnée d'enregistrements de même nature. Un fichier est structuré logiquement, il est caractérisé par un mode d'accès, son organisation, son ou ses supports (*Vocabulaire de la documentation*). Ensemble identifié d'enregistrements rangé en mémoire ou traité comme un tout (*Dictionnaire de l'informatique*).

Fichier d'autorité : Fichier constitué de notices d'autorité. Ne pas confondre avec une liste d'autorité qui, elle, n'est constituée que des vedettes d'autorité et des formes rejetées et associées concernant ces vedettes.

Voir aussi : **Liste d'autorité, Notice d'autorité**.

Format : Agencement structuré d'un support de données. Disposition des données elles-mêmes (*Arrêté du 30 décembre 1983*).

Format bibliographique : Format utilisé pour des notices bibliographiques.

GAM : Groupement d'achat des médiathèques.

Grand établissement, Bibliothèque de : Bibliothèques des grands établissements français d'ancien régime, au

nombre de six. Dépendent chacune d'un établissement au statut juridique différent et n'ont pas le même statut administratif [mais] relèvent de la sous-direction des Bibliothèques [de la DISTB] (d'après *Administration et bibliothèques*).

Guide : Voir **Label**.

Hexabyte : Système permettant de copier des données informatiques sur de petites cassettes de très grande capacité.

IFLA : International federation of librarian associations : fédération internationale des associations de bibliothécaires.

Index : – Liste ordonnée de noms de personnes, de lieux et de matières figurant dans un document assorti d'une référence permettant de les retrouver (*Vocabulaire de la documentation*).

– Liste des éléments contenus dans un fichier ou un document, assortie de clés ou de références destinées à localiser ces éléments (*Dictionnaire de l'informatique*).

Indexation : Processus destiné à représenter par les éléments d'un langage documentaire ou naturel des données résultant de l'analyse du contenu d'un document ou d'une question. On désigne aussi ainsi le résultat de l'opération (*Vocabulaire de la documentation*).

Indexé : En informatique, se dit de données contenues dans un champ ou un sous-champ et accessibles en recherche.

Indicateur : Caractère numérique ou alphabétique qui, associé à une zone de longueur variable, donne des informations supplémentaires sur son contenu, sur les relations entre cette zone et d'autres zones de la notice, ou sur les actions nécessaires à la manipulation de certaines données (*Manuel UNIMARC*).

Informatisation initiale : première informatisation d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation, impliquant donc la saisie informatique de l'ensemble de son fonds.

INIST : Institut national de l'information scientifique et technique.

Interface : Lien partagé entre deux entités adjacentes.

ISBD (International standard bibliographic description) : Ensemble des règles normalisées sur le plan international présentant les éléments et la succession des éléments de la description bibliographique de tout document et les symboles graphiques annonçant ces

éléments (*Vocabulaire de la documentation*).

ISBD(A) : ISBD relative aux monographies anciennes.

ISBD(CM) : ISBD relative aux documents cartographiques.

ISBD(M) : ISBD relative aux monographies.

ISBD(NBM) : ISBD relative aux documents sonores.

ISBD(S) : ISBD relative aux publications en série.

ISO : 1.– International standard organisation : organisation internationale de normalisation. 2.– Interconnexion des systèmes ouverts. Voir **Modèle OSI**.

Label de notice ou **En-tête** ou **Guide** : Début d'un enregistrement correspondant à une notice bibliographique, et comprenant des éléments permettant au logiciel de la traiter.

LASER : London and south eastern library region.

Lien : 1. – Dispositif de relation entre deux notices de même nature d'un catalogue informatisé, et permettant à un interrogateur d'accéder à l'une à partir de l'autre. Ce lien peut être hiérarchisé ou non. Exemple : liens entre notices bibliographiques.

2. – Dispositif de relation entre deux notices de nature différente d'un catalogue informatisé. Exemple : liens entre une notice bibliographique et une notice d'autorité.

3. – Dans une notice bibliographique, données permettant d'afficher les éléments significatifs d'une autre notice avec laquelle existe intellectuellement une relation, hiérarchique ou non, et constituant éventuellement un accès à la notice contenant ces données.

Liste d'autorité : Liste des vedettes ou des termes qui doivent être obligatoirement et nécessairement utilisés dans le catalogue ou l'indexation (*Vocabulaire de la documentation*).

Voir aussi **Fichier d'autorité**, **Notice d'autorité**.

Livre : Document formé par l'assemblage de plus de 48 pages formant une unité bibliographique (*Vocabulaire de la documentation*).

Localisation : Représentation sous une forme textuelle ou codée du lieu où un document est habituellement stocké. La localisation peut représenter un établissement ou l'un de ses services, un bâtiment ou l'une de ses parties, un fonds, ou une combinaison de plusieurs de ces éléments.

MARC : Machine readable cataloguing : nom d'une famille de formats bibliographiques.

INTERMARC : Format bibliographique utilisé par la BNF.

LC-MARC : Format bibliographique de la Bibliothèque du Congrès de Washington (*Library of Congress*), très proche d'USMARC.

UKMARC : Format bibliographique du Royaume-Uni (UK).

UNIMARC : Format bibliographique d'échange international (universel).

USMARC : Format bibliographique des États-Unis (US).

Minibande : Bande informatique présentée en cassette de format seize par onze centimètres.

Modèle OSI : Modèle de référence permettant l'interconnexion des systèmes ouverts, c'est-à-dire la communication entre systèmes différents dans le cadre d'un réseau, et constituées de plusieurs couches de protocoles.

Modem : Modulateur-démodulateur : équipement électronique placé entre un terminal ou l'ordinateur et la ligne de transmission qui transforme les signaux numériques en signaux électriques et permet la transmission analogique de données numérisées (*Vocabulaire de la documentation*).

Actuellement, un modem permet également la transmission numérique.

Module : Programme ou ensemble de programmes correspondant à des fonctionnalités précises et faisant partie d'un logiciel. Certains logiciels sont commercialement divisés en modules livrables et facturables isolément.

Mot vide : Mot qui, pris isolément, n'est pas porteur d'information. Il n'est pas admis dans le langage documentaire et n'apparaît donc jamais à titre d'élément de classement ou de recherche (*Vocabulaire de la documentation*).

MS-DOS : Microsoft disk operating system : système d'exploitation le plus répandu en micro-informatique.

Multimédia : Voir **Document multimédia**.

Selon un usage plus ancien, on qualifie de multimédia un ensemble de documents de supports différents. Cette deuxième acception semble aujourd'hui à proscrire.

Non-livre : Document autre qu'une monographie imprimée.

Notice bibliographique : Ensemble des éléments présentant la description bibliographique et la vedette d'un document pour le classement dans un catalogue ou une bibliographie. (*Vocabulaire de la documentation*).

Dans un catalogue informatisé, une notice comprend également les données nécessaires aux accès.

Notice à niveaux : Notice bibliographique comportant plusieurs niveaux de description.

Notice chapeau : Dans un catalogage à niveaux, notice de niveau supérieur, regroupant les éléments communs à toutes les unités décrites.

Notice d'autorité : Notice qui, outre la forme retenue en vedette (vedette d'autorité), les formes rejetées et les formes associées, peut contenir des notes servant à expliquer les relations entre les formes rejetées et la forme retenue en vedette, ou entre les formes associées et la forme retenue en vedette : elles servent aussi à identifier l'identité qui fait l'objet de la notice d'autorité (par exemple la profession pour une personne, l'adresse pour une collectivité, le genre littéraire pour une œuvre classique anonyme, la définition pour un mot matière, etc.) ; des consignes d'utilisation de la vedette d'autorité dans un fichier bibliographique peuvent aussi être données dans ces notes ainsi que la citation des sources utilisées pour rédiger la notice d'autorité (d'après le *Guidelines for subject authority and reference entries*).

Notice d'exemplaire : Notice décrivant chaque exemplaire d'un document, avec les caractéristiques nécessaires pour le prêt ; quand un document est présent en plusieurs exemplaires, une notice décrivant le document est liée à plusieurs notices d'exemplaire.

NSB : Non sorting before, dans le format UNIMARC, caractère précédant un mot vide.

NSE : Non sorting end, dans le format UNIMARC, caractère suivant un mot vide.

Numérique : Se dit, par opposition à analogique, de la représentation de données ou de grandeurs physiques au moyen de caractères (des chiffres généralement) et aussi des systèmes et dispositifs ou procédés employant ce mode de représentation discrète (*Arrêté du 22 décembre 1981*).

OCLC : Online computer library center incorporated.

Octet : Chaîne de huit bits (*Dictionnaire de l'informatique*).

Un caractère est représenté par un octet. Autres unités : le kilo-octet (Ko) vaut 1 000 bits, le méga-octet (Mo) vaut un millions de bits, le giga-octet (Go) vaut un milliard de bits.

OPAC (Online public access catalogue) : Accès par les utilisateurs d'une bibliothèque ou d'un centre de documentation à son catalogue informatisé par le moyen d'une interrogation en ligne.

Opérateur : Symbole définissant un traitement mathématique et/ou logique sur les éléments qu'il met en relation. Opérateurs arithmétiques : + (additionneur), - (soustracteur), x (multiplicateur) / (diviseur). Opérateurs booléens : ou (union), et (intersection), sauf (exclusion) (*Vocabulaire de la documentation*).

OSI : Open system interconnexion (interconnexion des systèmes ouverts).

Voir **Modèle OSI**.

PEB ou **PIB :** Prêt entre bibliothèques ou prêt inter-bibliothèques.

PICA : Project integrated catalogue automation.

Périodique : Publication en série, dotée d'un titre unique, dont les livraisons, généralement composées de plusieurs articles répertoriés dans un sommaire, se succèdent chronologiquement à des intervalles en principe réguliers (*Vocabulaire de la documentation*).

Point d'accès : Voir **Accès à la description bibliographique**.

Protocole : Ensemble des règles sémantiques et syntaxiques régissant le comportement des unités fonctionnelles au cours de la communication (*Dictionnaire de l'informatique*).

Publication en série : Publication imprimée ou non paraissant en fascicules ou volumes successifs, s'enchaînant en général numériquement ou chronologiquement pendant une durée non limitée à l'avance, quelle que soit leur périodicité. Les publications en série comprennent les revues, les journaux, les annuaires, les séries de comptes rendus, de rapports, d'institutions et de congrès et les collections de monographies (*Vocabulaire de la documentation*).

RAK : Regeln für alphabetische Katalogisierung : *normes de catalogage allemandes*.

RAMEAU : Répertoire d'autorités matière encyclopédique et alphabétique

unifié : *Liste de vedettes matière hiérarchisées en grande partie élaborée à partir du RVM (répertoire de vedettes matière de la bibliothèque de l'université Laval de Québec), elle-même traduite de la liste d'autorité matière de la bibliothèque du Congrès de Washington (LCSH).*

Recherche documentaire : Action, méthode et procédures ayant pour objet de retrouver dans des fonds documentaires les références des documents pertinents (*Vocabulaire de la documentation*).

RDI : Recherche documentaire informatisée.

RENATER : Réseau national de la technologie, de l'enseignement et de la recherche.

RLIN : Research libraries information network.

RNBCD : Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation.

RTC : Réseau téléphonique commuté : système sous-jacent au service téléphonique offert par l'opérateur national.

Requête : Expression formalisée d'une demande (*Arrêté du 30 décembre 1983*).

Réservoir de notices : Base bibliographique mise à disposition des bibliothèques et centres de documentation pour le déchargement des notices, selon des conditions éventuellement fixées par convention.

Rétroconversion : Terme anglais signifiant conversion rétrospective.

SBN : Serveur bibliographique national.

SCD : Service commun de documentation d'une université, regroupant la bibliothèque universitaire et les bibliothèques et centres de documentation des UFR (unités de formation et de recherche).

SGBD : Voir **Système de gestion de base de données**.

SIBIL : Système intégré pour les bibliothèques universitaires de Lausanne.

SICD : Service inter-établissements de coopération documentaire.

Sauvegarde : Copie de sécurité de données informatisées.

Séparateur de zones : Caractère de contrôle utilisé en fin de chaque zone de longueur variable pour la séparer de la zone suivante et pour indiquer la fin du répertoire (*Manuel UNIMARC*).

Serveur : 1.- Organisme exploitant un système informatique permettant à un demandeur la consultation et l'utilisation directes d'une ou plusieurs banques de données (*Arrêté du 22 décembre 1981*). 2.- Dans un réseau local, station de données qui fournit des services aux autres stations de données du réseau (*Vocabulaire de l'informatique*).

Signe diacritique : Signe ajouté à un caractère alphabétique de base (accent, cédille, etc.)

Silence : Dans une recherche documentaire, il y a silence lorsque des documents pertinents répondant à une question et existant dans la mémoire ne sont pas sélectionnés à la suite de l'interrogation (*Vocabulaire de la documentation*).

[Sous-champ] ou **Sous-zone** : Unité définie d'information à l'intérieur d'une zone variable (*Manuel UNIMARC*).

[Sous-champ] ou **Sous-zone de longueur fixe** : Une sous-zone dont la longueur est invariable quelle que soit sa place dans le format. Une sous-zone de longueur fixe peut contenir un ou plusieurs éléments de données. Les sous-zones de longueur fixe peuvent apparaître aussi bien dans les zones de longueur fixe que dans les zones de longueur variable (*Manuel UNIMARC*).

Sous-zone : Voir Sous-champ.

Spécification : Formulation détaillée, présentée sous forme de document, et devant servir de description définitive du système en vue de son développement et de sa validation (*Dictionnaire de l'informatique*).

Streamer : Lecteur-enregistreur de miniband.

Système d'exploitation : Logiciel régissant l'exécution des programmes et pouvant remplir des fonctions telles que l'affectation de ressources, l'ordonancement, la gestion des entrées et

sorties et des données (*Dictionnaire de l'informatique*).

Système de gestion de base de données (SGBD) : Pour une base de données, logiciel permettant d'introduire les données, de les mettre à jour et d'y accéder (*Arrêté du 30 décembre 1983*).

TCP-IP : Transaction control protocol - INTERNET protocol : Protocole assurant de bout en bout la communication entre deux équipements. Norme de fait largement répandue et intégrée dans certaines versions d'UNIX, il ne correspond qu'à une partie des protocoles prévus par le modèle OSI (d'après le *Dictionnaire des télécommunications*).

Téléchargement : Déchargement d'un système vers un autre grâce à une connexion par un réseau de télécommunication.

Titre clé : Nom donné à une publication en série indissociable du numéro international normalisé de la publication en série (ISSN) dans le système international de données sur les publications en série (ISDS) (*Vocabulaire de la documentation*).

TRANSPAC : Réseau public français de commutation par paquets de norme X25. [...] Le réseau est structuré autour de commutateurs qui sont des ordinateurs spécialisés à haut débit. Les utilisateurs peuvent être raccordés directement à des commutateurs ou y accéder *via* des réseaux téléphoniques, NUMERIS ou télex.

URFIST : Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique.

Vidéotex : Service interactif d'accès à des informations par le réseau téléphonique caractérisé par une norme spécifique de transmission et de présentation des données. Les informations sont visualisées sur un écran qui peut être celui du minitel ou celui d'un ordinateur équipé d'un modem et d'un logiciel de communication. Le nom du système

français de vidéotex est Télétel (*Des banques de données...*)

VT 22 bis : Norme de modem représentant une grande partie des ventes dans le monde (d'après le *Dictionnaire des télécommunications*).

VT 100 : Terminal d'ordinateur de la compagnie DEC (Digital equipment corporation) qui est devenu une norme de fait pour l'accès à des applications sur un site central (*Dictionnaire des télécommunications*).

X-25 : Norme de communication entre réseau à commutation par paquets, comme TRANSPAC, et un terminal ou un autre réseau (*Dictionnaire des télécommunications*).

Zone : Partie de la description bibliographique comprenant une ou des catégories spécifiques d'éléments d'information bibliographique (*NF Z 44-050*). Voir aussi **Champ**, **Sous-zone**, **Sous-champ**.

Zone codée : Zone d'un format de notice bibliographique où sont codées diverses indications concernant le document et sa notice.

Zone de lien : Dans un format informatique, zone contenant les liens entre les notices.

Zone de note : Dans un format informatique, zone contenant une note sur le document.

Zone de responsabilité : Zone d'une notice bibliographique indiquant les responsables du contenu du document, tels qu'ils sont mentionnés sur les éléments de présentation du document.

Zone variable : Zone dont la longueur peut varier d'une zone à l'autre. Une zone variable peut contenir un ou plusieurs éléments ou sous-zones. Le nombre de caractères contenus dans la zone inclut le texte, les indicateurs, les codes de sous-zones et les séparateurs de zones (*Manuel UNIMARC*).